Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260410-94DEL2604038DGS-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 18h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. LE MOAL Marcel, doyen de l'assemblée.

Étaient présents : LE MOAL Marcel, ROULLÉ Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, POSSEMÉ Sébastien, LOTELIER Monique, GADESAUDE Cécile, PERAN Patrick, GAUDIN Carine, LEBRET Fannie, GAILLARD Romain, QUESSART Sarah, COURTOIS Diane, MAINSARD Stéphane, RAFFARD Marie, BILLARD Dominique, SOREL Anne-Marie, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick (excusé à partir de 19h), LENOUVEL Erwan, ROUX Alban, GOBERT Danielle.

Absents excusés : BERNIER Samantha, GEORGE Patrick (à partir de 19h)

Absents : HARDOUIN Benjamin, JAHIER Sébastien DYBA Mathieu.

Pouvoirs : Mme BERNIER à Madame GOBERT, M. GEORGE à Mme GANDAIS (à partir de 19h).

Secrétaire de séance : Fannie LEBRET

Délibération n°94-DEL-2026-04-038-DGS Vœu du Conseil municipal de Cancale relatif au maintien des moyens et des classes au collège public de Cancale

Convocation en date du 03 avril 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 10 avril 2026

Rapporteur : M. le Maire

Exposé : Le Conseil municipal de Cancale, réuni en séance,

Considérant :
- que le collège public de Cancale constitue un équipement éducatif structurant pour la commune et le territoire, participant pleinement à l'égalité d'accès au service public d'éducation ;
- que depuis la rentrée 2025, le collège compte 16 classes (4 par niveau) pour un effectif global de 385 élèves, garantissant des conditions d'enseignement satisfaisantes ;
- que les services de l'Éducation nationale envisagent, pour la rentrée scolaire prochaine, une réduction de deux classes, conduisant à une organisation à 14 classes ;
- que cette projection repose notamment sur des estimations d'effectifs à affiner, en particulier pour le niveau 4e, pour lequel les effectifs prévisionnels sont minorés malgré des arrivées attendues et une visibilité encore incertaine ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260410-94DEL2604038DGS-DE

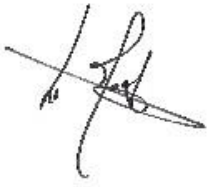
- que la répartition prévisionnelle serait la suivante :
  - 6e : 3 classes – 77 élèves (chiffre incertain à ce stade),
  - 5e : 4 classes – 97 élèves,
  - 4e : 3 classes – estimation à 85 élèves (contre 92 élèves actuellement en 5e),
  - 3e : 4 classes – environ 92 élèves (après quelques départs en 3e prépa-métiers) ;
- que la population de Cancale continue de progresser, tant par l'arrivée de nouveaux ménages que par le développement de nouveaux projets d'habitat ;
- que la perspective du secteur du Clos Nogain entraînera inévitablement, à court et moyen terme, une augmentation des effectifs scolaires, y compris au niveau du collège ;
- qu'une réduction anticipée des capacités d'accueil fragiliserait durablement l'établissement, en limitant sa capacité à absorber les évolutions démographiques futures ;
- que la fermeture de classes engendrerait une dégradation des conditions d'enseignement, avec des groupes plus chargés, moins de souplesse pédagogique et une fragilisation de l'attractivité de l'établissement ;

Le Conseil municipal de Cancale :
- exprime sa vive préoccupation face au projet de suppression de deux classes au collège public de Cancale à la rentrée prochaine ;
- demande le maintien de 15 classes, *a minima* dans l'attente d'une stabilisation et d'une consolidation des effectifs réels ;
- s'interroge sur les hypothèses d'effectifs retenues, en particulier pour le niveau de 4e, et sollicite une réévaluation fondée sur des données actualisées ;
- réaffirme la nécessité de préserver la capacité d'accueil du collège, afin d'anticiper l'évolution démographique de la commune et d'éviter des décisions irréversibles à court terme ;
- soutient la communauté éducative – direction, équipes pédagogiques, personnels et familles – mobilisée pour la défense d'un enseignement public de qualité à Cancale ;

Le conseil municipal est sollicité pour :
Article 1 : Charger M. le Maire de transmettre le présent vœu aux autorités académiques ainsi qu'à l'autorité préfectorale,
Article 2 : Charger M. le Maire de solliciter un réexamen de la dotation en moyens du collège de Cancale dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire.

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Marcel LE MOAL